

Projet éolien en mer en Sud-Atlantique



Édito

La concertation post débat public a débuté !

La concertation post débat public consiste à poursuivre les échanges avec le grand public et les acteurs locaux de la mer et du territoire charentais. Les études techniques et environnementales se poursuivent et les premiers résultats seront présentés dans le courant de l'année 2023. Ces études permettront au futur développeur du parc et à RTE d'optimiser l'installation du projet et de son raccordement.

Dans cette lettre, outre le mot de nos garants, nous vous présentons les études en cours. Nous réalisons un zoom sur l'aspect paysager du projet en mer, enjeu majeur pour les riverains littoraux. Mettre en œuvre ces actions nécessite un pilotage local du projet que nous vous invitons également à découvrir.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

Le mot des garants P.2

Le calendrier prévisionnel du projet P.3

L'enjeu paysager du projet P.3

- Les photomontages
- La courbure terrestre

L'avancement des études P.5

- Études environnementales
- Études techniques

Le pilotage du projet P.7

Où s'informer ? P.7

Le mot des garants

La concertation post-débat public est désormais engagée sur le projet de parcs éoliens sur la façade sud-Atlantique. Plusieurs temps forts ont déjà eu lieu et nous ressentons déjà toute la complexité de ce dossier. Un groupe de travail « environnement » s'est déjà tenu. À cette occasion, le maître d'ouvrage a rappelé que le premier parc serait de technologie posée et que la localisation de la zone retenue n'était pas susceptible de changer. Certaines associations environnementales ont annoncé qu'elles déposaient des recours relatifs aux zones Natura 2000. Les prochains échanges se tiendront en mars pour faire le point des connaissances environnementales existantes et à venir et pour étudier la partie environnement du cahier des charges de l'appel d'offre. Les études déjà réalisées seront mises à disposition sur le site du maître d'ouvrage dédié au projet. Malgré les tensions et les inquiétudes qui subsistent sur le projet, nous notons le ton apaisé des échanges et la volonté de chacun d'être présent aux temps d'échange, tout en restant dans son rôle.

Du côté acteurs de la pêche, un groupe de travail s'est également tenu. Désormais, au vu des changements intervenus quant à la zone d'implantation du premier parc, les cartes sont quelque peu rebattues. Les bateaux de moins de 12 mètres sont finalement moins concernés, puisque la zone n'est plus située dans les eaux territoriales. Ainsi, les impacts du parc se reportent sur des bateaux de plus grandes tailles qui mettent en jeu un espace maritime bien plus large que celui de Nouvelle-Aquitaine. Tous les pêcheurs parlent en tout cas d'une même voix sur un point, celui de pouvoir pêcher dans le futur parc, et cela quel que soit le type de pêches pratiquées. Les prochaines étapes se fixent comme but de déterminer les conditions à réunir pour que cela soit réellement possible. La question des compensations financières sera de nouveau abordée, les pêcheurs estimant être déjà soumis à de nombreuses contraintes pour exercer leur métier, comme ils l'avaient déjà exprimé lors du débat public.

Deux autres groupes de travail à venir seront consacrés l'un aux effets socio-économiques du projet, impliquant les collectivités et les acteurs

de l'économie régionale et l'autre réunissant les autres usagers de la mer.

Ces groupes de travail concernent directement des acteurs spécifiques particulièrement concernés par le projet. Or nous ne perdons pas de vue que la concertation doit se poursuivre avec l'ensemble des citoyens. Les lettres d'information sont un moyen d'information mais d'autres formes d'information et d'échanges devront être proposées à un public plus large.

La concertation dite « Fontaine », qui concerne quant à elle le raccordement électrique va bientôt être lancée afin de trouver avec les publics le Fuseau de Moindre Impact (FMI), c'est-à-dire l'endroit précis où seront ensouillés les câbles. La définition de ce FMI devra en effet respecter la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser) en tenant compte des activités en mer, des zones de frayères par exemple.

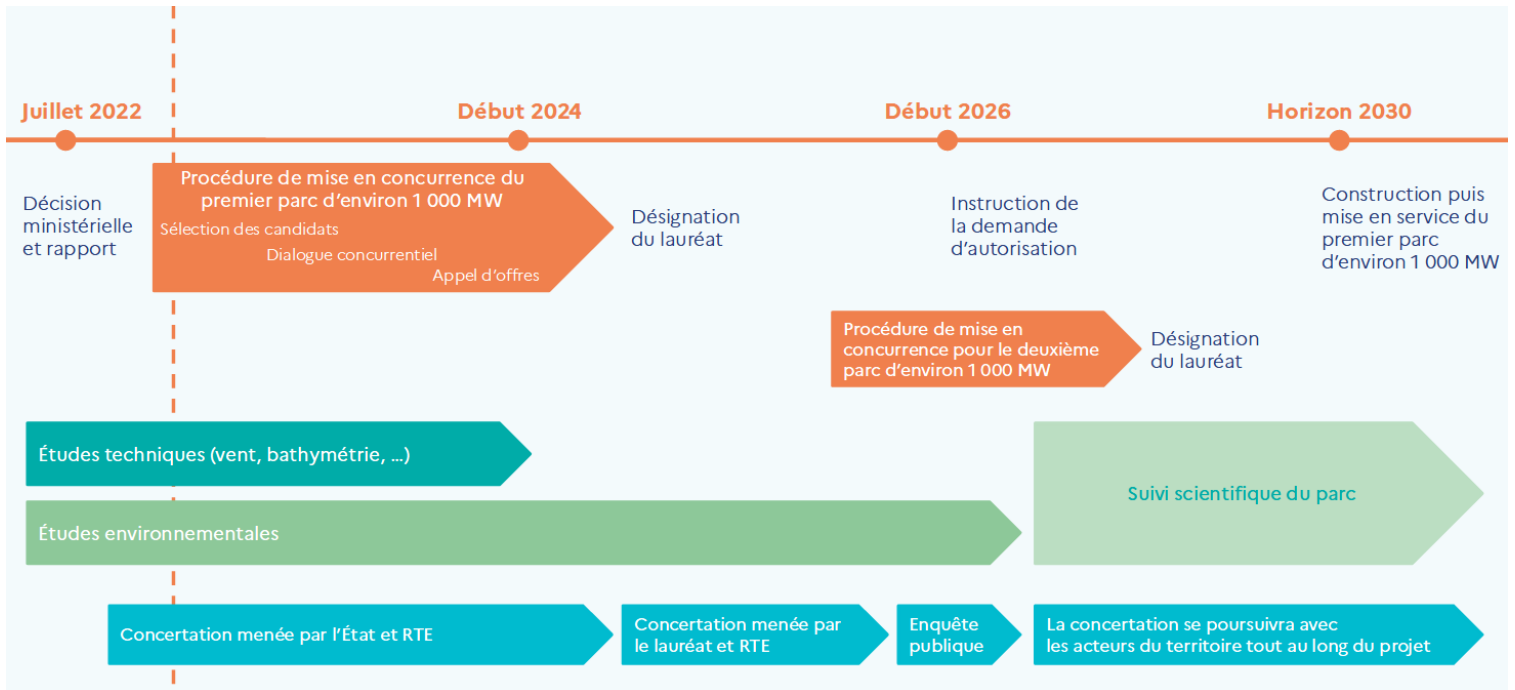
Et pour poursuivre cette concertation durant l'année 2023, le projet devra se frayer un chemin dans la complexité. En effet, ce projet fait partie d'un tout et il est directement relié aux autres projets éoliens qui sont déployés sur toutes les façades maritimes françaises. En pleine concertation sur l'avenir énergétique de la France que l'Etat mène en parallèle, un autre débat public se déroule sur le nucléaire de demain, conduit par la CNDP, et l'on est à la veille d'une réflexion élargie à tous les documents stratégiques de façades, qui devront intégrer l'énergie à une toute autre échelle. L'Etat, promoteur et chef d'orchestre du futur de l'énergie, doit relever le défi de la pédagogie et de l'échange pour que les publics s'informent et soient associés à la façon dont s'imbriquent les pièces de ce « puzzle énergétique ».



Julie Dumont et Francis Beaucire
Garants de la concertation continue
Anciens membres de la commission particulière du débat public



Le calendrier prévisionnel du projet

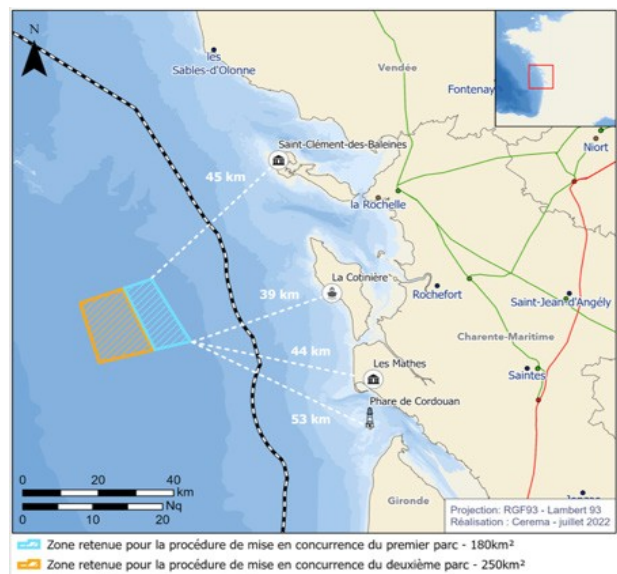


L'enjeu paysager du projet

La décision ministérielle prise à l'issue du débat public éloigne le projet éolien à plus de 40 km des côtes de l'île d'Oléron

L'État a pris la mesure de l'inquiétude locale en décidant de situer le projet éolien au-delà des limites occidentales du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis (PNM).

Initialement prévu à des distances allant de 10 à 30 km des côtes de l'île d'Oléron, le projet de parc se situe aujourd'hui à plus de 39 km des côtes oléronaises, 45 km des côtes de Ré, et 53 km du phare de Cordouan, évitant ainsi le périmètre de protection de 29,9 km défini autour du site pour son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.



LES PHOTOMONTAGES

À la suite de la décision de la Ministre du 27 juillet 2022 et à la définition de deux zones pour les procédures de mises en concurrence pour deux parcs, de nouveaux photomontages ont été réalisés. Ils permettent d'éclairer le public sur l'effet paysager potentiel de deux parcs fictifs d'une puissance de 1000 MW chacun et d'un poste électrique en mer.

Six points de vue depuis des lieux représentatifs du territoire ont été sélectionnés pour développer six photomontages, accessibles sur le site eoliennesenmer.fr ou directement au lien suivant : <http://eolien-en-mer-sud-atlantique-decision.geophom.info/>.

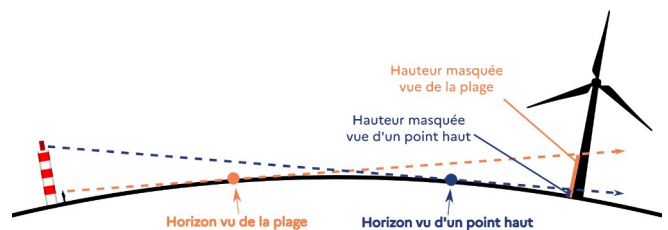
Les photomontages ci-dessous comparent des parcs fictifs situés pour l'un dans la zone du débat public (haut) et pour l'autre dans la zone définie par la décision de la Ministre (bas).



Le photomontage du haut représente un parc fictif de 1000MW composés de 70 éoliennes situées de 19 km à 37 km du rivage au droit de la digue de la Cotinière (zone du débat public). Le photomontage du bas représente deux parcs fictifs de 2000MW au total composés de 132 éoliennes situées de 41,2 km à 65,2 km du rivage au droit de la digue de la Cotinière (zone définie dans la décision ministre).

QUESTION DE SCIENCE : LA COURBURE TERRESTRE

Avec la distance, la courbure terrestre tend à masquer la partie basse des éoliennes. Toutefois, cet effet ne se produit que si l'éolienne est située au-delà de l'horizon perçu par l'observateur. La distance de l'horizon dépend directement de la hauteur d'observation. Par exemple, pour un individu de 1,80 m situé sur la plage, la ligne d'horizon est à environ 5 km, alors que du haut du phare de Chassiron (46 m) elle est à environ 60 km.



L'illustration ci-dessus montre l'étendue de la partie masquée de l'éolienne, par projection de la ligne d'horizon, en fonction de l'altitude de l'observateur.

Avec l'éloignement du projet à plus de 40 km de la côte et du fait de la courbure terrestre, tout ou partie des éoliennes ainsi que l'intégralité du poste électrique en mer ne seront pas visibles depuis le rivage.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

Une conférence de presse sur l'impact paysager du projet a eu lieu le 1^{er} décembre en préfecture de Charente-Maritime. Le préfet a donné la parole à **Madame Alexandra Bonnet, directrice de l'école nationale supérieure des paysages de Versailles, pour exposer ce qu'est le paysage, et à Monsieur Franck David, gérant de Geophom, pour présenter la méthodologie de réalisation des photomontages et de la visionneuse mise à disposition de la presse et du grand public.**

Le dossier de presse de cette conférence est disponible sur le site eoliennesenmer.fr, à l'adresse suivante : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique/participation-du-public>.



L'avancement des études menées par l'État et RTE

Les études de caractérisation sur le site de projet éolien et son fuseau de raccordement sont menées par l'État et RTE. Il s'agit d'études techniques (vent, houle, courant, bathymétrie, sols, etc.) et d'études environnementales (état initial de l'environnement). Les rapports d'études menées seront remis aux candidats, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence, leur permettant de proposer une offre qui soit la plus adaptée possible aux caractéristiques environnementales de la zone. Le lauréat de la procédure de mise en concurrence pourra utiliser ces données pour réaliser son évaluation environnementale et rédiger son étude d'impact.

Ces études seront mises à disposition du public à l'issue de l'appel d'offres de la procédure de mise en concurrence.

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Ces études du milieu marin dureront un peu plus de deux ans et contribueront à décrire l'état initial de l'environnement dans lequel le projet doit s'insérer et à en identifier les enjeux. Tous les compartiments environnementaux seront étudiés : oiseaux marins et migrateurs, chauve-souris, tortues et mammifères marins, poissons, crustacés, fonds marins, bruit sous-marin.

Pour le raccordement, ces études se dérouleront en deux temps : une phase d'approfondissement des connaissances bibliographiques et de premiers inventaires de terrain en 2023 en vue de déterminer, d'ici la fin de l'année, le Fuseau de raccordement de moindre impact. Puis, en 2024, des études terrain d'une année pour nourrir l'étude d'impact, en mer comme à terre.

Des bureaux d'études spécialisés seront prochainement sélectionnés par l'État et RTE pour mener ces prestations. La connaissance de

l'environnement s'articulera autour de recherches bibliographiques et de campagnes d'observation sur site, tant sur le milieu maritime que terrestre. Ainsi, les études bibliographiques déjà réalisées dans le cadre du débat public seront affinées sur les zones retenues et les secteurs concernés par le raccordement en partie maritime et en partie terrestre. Les premières campagnes d'observation, par avions et bateaux, des oiseaux et mammifères marins devraient être lancées au printemps 2023.

Certaines études intéressent également le grand public ou les parties prenantes. Elles seront mises à disposition du public et présentées dans les phases ultérieures de la procédure.

L'état initial de l'environnement s'inscrit dans le « tamis » progressif d'études sur l'environnement qui aboutissent à l'étude d'impact du lauréat et de RTE.

Zoom sur MIGRATLANE

La prise en compte fine de l'avifaune (oiseaux) sera un enjeu majeur de la bonne installation du parc éolien. MIGRATLANE, lancé en fin d'année 2022, est un projet de recherche appliquée qui enrichira la connaissance sur la répartition saisonnière et dans l'espace des oiseaux terrestres et marins et des chauves-souris à l'échelle de l'arc Atlantique français. Le programme utilisera des moyens pertinents d'observation comme l'observation visuelle à terre et en mer, la télémétrie, les radars ornithologiques, la vidéo et les capteurs acoustiques. MIGRATLANE apportera des enseignements utiles à la préservation de l'avifaune et de ses habitats naturels pour le projet au large d'Oléron. Il permettra également de mieux estimer le risque d'effets cumulés du projet sur l'avifaune avec les autres parcs de la façade Atlantique (Saint-Nazaire, Yeu-Noirmoutier).

ÉTUDES TECHNIQUES

En parallèle, des campagnes d'études techniques sont réalisées en mer sur la zone du futur parc et sur la zone d'étude du raccordement électrique du projet. Elles visent à comprendre les principales caractéristiques physiques du site afin de déterminer notamment, pour le lauréat et pour RTE, l'optimisation du projet au regard des contraintes naturelles.

- **Étude du gisement éolien**

Météo-France a été mandaté par l'État pour déployer une bouée météo au large de l'île d'Oléron depuis juin 2021, pour une période de deux ans. Cette petite plateforme, de 3 m sur 5 m et de 2,5 m de hauteur, mesure le vent à plusieurs altitudes via un LIDAR, technique de mesure qui repose sur l'analyse des propriétés d'un faisceau laser. Des capteurs de courants marins et de houle équipent également la bouée afin de fournir des informations océanographiques.



Bouée LIDAR
© Météo-France - Akrocean

- **Études géophysiques et géotechniques**

Le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) procède pour l'État et RTE à des relevés de la bathymétrie (profondeur et relief du fond de la mer) et de la sédimentologie (nature du fond de la mer) dans les zones définies par la décision ministérielle. La campagne de mesures s'est déroulée du printemps à l'automne 2022. Les bateaux impliqués utilisent des sondeurs pour affiner la bathymétrie et des sonars remorqués pour visualiser la nature des fonds.

Des investigations géophysiques complémentaires préciseront la nature des fonds. Elles ont débuté en octobre 2022 et se poursuivront au printemps 2023. Enfin, des campagnes géotechniques confirmeront l'interprétation des données géophysiques grâce à des carottages. Ces levés auront lieu à l'été 2023.

Les résultats des diverses études vont fournir des informations techniques aux candidats pour choisir leur technologie de pose des éoliennes et formuler leur offre de prix, ainsi qu'à RTE pour optimiser le raccordement des parcs.

ZOOM SUR LES TRAVAUX DU NAVIRE « GEOFOCUS »

Sur la zone du futur parc éolien en mer, le navire « Geofocus », exploité par Tecnoambiante pour l'État et arrivé au port de La Pallice début octobre 2022, réalise une campagne de caractérisation des sols, en deux phases. La première, d'une quinzaine de jours en mer, s'est déroulée en octobre et novembre 2022. La seconde phase sera réalisée au printemps 2023.



Équipements du Géofocus



Le pilotage du projet

Le projet est mis en œuvre au niveau national par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) au sein du Ministère de la Transition Énergétique. La DGEC associe dans son action le Ministère de la Transition Écologique et le Secrétariat d'État chargé de la Mer.

Le préfet de Charente-Maritime est le relai local de la mise en œuvre du projet, dont la concertation est menée sous l'œil des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le préfet s'appuie sur les services déconcentrés de l'État pour conduire le projet¹.

Le préfet rend régulièrement compte aux instances locales de suivi du projet que sont le Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique, et ses organes dédiés, la commission spécialisée éolien en mer et son conseil scientifique.

Afin d'associer étroitement les parties prenantes du projet, le préfet a choisi de créer des groupes de travail sur la pêche, l'environnement, le développement socio-économique et les autres usages. Il a réuni pour la première fois les groupes de travail environnement et pêche dans la première quinzaine de décembre. Les groupes de travail contribueront à la meilleure prise en compte des enjeux locaux sur l'ensemble du cycle de vie du projet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le conseil scientifique de l'éolien en mer Sud-Atlantique, rattaché au conseil maritime de façade, apporte son expertise au suivi environnemental de l'éolien en mer sur notre façade maritime. Il s'intéresse particulièrement au projet en cours, et sera associé à la planification de l'éolien en mer en Sud-Atlantique.

Instauré par arrêté préfectoral, il rassemble vingt scientifiques locaux, issus de toutes les disciplines. Françoise Gaill, directrice de recherche au CNRS, en est la présidente.

Retrouvez l'arrêté préfectoral et les compte-rendus de cette instance au lien suivant:

<https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/commission-specialisee-eolien-en-mer-et-son-r791.html>

Où s'informer ?

Le site internet eoliennesenmer.fr

Le site du projet et de la concertation post débat permet d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives au projet.

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique>

Comité de rédaction

L'équipe projet « Parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique au large de l'île d'Oléron » : DGEC, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DIRM Sud-Atlantique, DDTM de Charente-Maritime, préfecture maritime de l'Atlantique, RTE

Conception : Strat&act (2022), DGEC

¹ Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Sud-Atlantique, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Charente-Maritime, Préfecture maritime de l'Atlantique, Secrétariat Général aux affaires régionales (SGAR) Nouvelle-Aquitaine.